

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS  
En date du jeudi 31 mars 2022 à 18h30**

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Secrétaire de séance :** M. GAURENNE Claude

**Date de convocation :** 23/03/2022

**Préambule :** approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Forêt**

- **Affouage 2022**

Monsieur Vincent ECHARD expose la situation de la parcelle déterminée pour le marquage des lots de l'affouage 2022. Il s'agit de la parcelle 24 (partie). Les tarifs et les modalités d'inscription restent inchangés.

Il indique qu'un affouage spécifique sous le télésiège du Mouly va être proposé, sur les parcelles 12 – 11 – 6 – 7 partie. Compte tenu de la situation géographique, l'utilisation d'un tracteur sera indispensable.

Approbation du conseil municipal.

- **Mise en défens de la parcelle 24**

Monsieur Vincent ECHARD explique que la parcelle 24, d'une superficie de 20,71 hectares, sur laquelle la commune exerce un droit de pâturage, va être mise en défens par l'ONF pour la période du 15/05/2022 au 31/10/2022, afin de permettre la régénération des sous-bois et des arbres. Cette période pourra être prolongée si besoin. Il n'y aura donc pas d'estive sur cette parcelle, et pas de parcelle supplémentaire attribuée en compensation au Groupement pastoral. L'affouage et les chemins de randonnée ne sont pas concernés par cette interdiction.

Approbation du conseil municipal.

- **Coupe de vente sur les parcelles 9 et 10**

L'ONF propose que les parcelles 9 et 10 soient inscrites en coupe de vente.

Monsieur Vincent ECHARD explique que l'exploitation de ces coupes de vente nécessite des aménagements de la piste forestière. Le conseil municipal approuve la demande d'un devis pour ces travaux.

- **Reconduction de la convention défibrillateurs avec le département**

Le défibrillateur est mis à disposition de la commune gratuitement par le département. Il convient de renouveler la convention pour la période 2022/2025.

Monsieur le Maire propose qu'un défibrillateur supplémentaire pour la station soit demandé.

Approbation du conseil municipal.

- **Comptes administratifs et Comptes de gestions 2021 - Commune et CCAS**

Madame Ghislaine LINTZ, 1<sup>ère</sup> adjointe présente les résultats de l'exercice 2021 ainsi que les reports sur le budget 2022. Elle explique les variations. Elle détaille ensuite les réalisations.

Les comptes administratifs 2021 sont approuvés à l'unanimité, le Maire étant sorti de la salle lors du vote.

- **Approbation du Budget principal 2022**

Madame Ghislaine LINTZ présente une vue synthétique de la situation financière de la commune puis explique le détail des dépenses et recettes du budget primitif 2022 de la commune et du CCAS.

Les propositions de budgets primitifs sont validés à l'unanimité.

- **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022**

Monsieur le Maire propose un maintien des taux d'imposition pour 2022, ce qui correspond à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,94 %

Le montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale est de 560 501 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition.

- **Point sur les élections présidentielles**

Le conseil municipal organise le déroulé de la journée du 10 avril, 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles, désignation des membres du bureau et des scrutateurs.

- **Questions diverses**

Monsieur Jean-Marie PINEDE expose la volonté des Pompiers de remettre des médailles et galons lors de la cérémonie du 8 mai. Cette demande est acceptée.

Monsieur le Maire propose qu'une médaille de la Ville soit remise aux personnes méritantes, comme par exemple un résultat sportif national, sur décision du conseil municipal. La commune va se doter de médailles.

Monsieur Vincent ECHARD indique qu'il va procéder, avec le responsable technique de la commune, au recensement des points noirs du déneigement, afin d'optimiser l'efficacité des tournées de déneigement pour la saison prochaine.

Madame Noémie RODRIGUEZ expose la difficulté de compréhension de la taxe de séjour forfaitaire lorsqu'elle l'explique aux habitants concernés. Une étude pourrait être menée pour un passage à une taxe de séjour au réel.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Le Maire,  
Pierre BLANQUE,



Le secrétaire de séance,  
Claude GAURENNE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaure', written over a horizontal line.